

Saint-Herblain, le 26 mars 2026

Mesdames et Messieurs
Les responsables d'Associations,
et d'Établissements publics
et privés non-lucratifs

Objet : Adhésion et appel à contribution volontaire 2026

Chers amis, chers partenaires,

Les transformations en cours et notre contexte sociétal montrent la nécessité de renforcer encore et toujours les coopérations intersectorielles entre les acteurs pour porter une approche globale de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Le CREAI Pays de la Loire, en qualité d'acteur neutre et expert, soutient, avec des modalités d'intervention agiles et diversifiées, vos différents projets et coopérations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Votre CREAI se mobilise sur les cinq territoires de la région pour répondre aux besoins qui lui sont exprimés : formation, conseil technique, études et diagnostics, information vers le secteur, groupes de travail, journées d'étude, participation aux instances, Cette mobilisation persiste au prix de nombreux aménagements de notre organisation pour répondre aux défis actuels et préserver notre proximité avec l'ensemble des acteurs.

Malgré la baisse importante des contributions volontaires reçues en 2025, que nous comprenons pleinement au regard des contraintes que traversent vos structures, vos soutiens nous ont néanmoins permis de poursuivre l'évolution de notre organisation, de renforcer nos outils et d'adapter notre offre de services à vos besoins. Pour 2026, votre engagement sera déterminant : la nouvelle campagne de contribution doit nous permettre de consolider cette dynamique, de préserver une expertise indépendante et de maintenir un appui de proximité, accessible et utile à l'ensemble des acteurs régionaux.

En contrepartie de votre contribution volontaire, le CREAI Pays de la Loire met à disposition toutes les informations utiles à l'appréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires :

- Réalisation et publication d'études sur l'évolution du secteur, des publics, des organisations dans les territoires,
- Publications spécialisées qui permettent aux acteurs de mieux s'approprier les réformes législatives et réglementaires,
- Interventions ponctuelles auprès de vos administrateurs ou équipes visant une meilleure information,
- Mise en relation avec des ressources ou acteurs spécialisés selon votre besoin.

Au-delà, le versement de votre contribution volontaire au CREAL ouvre droit à des tarifs préférentiels :

- pour les formations proposées par le CREAL,
- pour nos journées régionales et inter régionales.
- pour les séminaires et webinaires
- pour tout appui technique dans vos structures (élaboration/révision des projets associatifs, de pôle, d'établissement, démarche qualité, ingénierie de projet, préparation CPOM, soutien technique dans les réponses aux AAP, ...)
- pour la publication d'une offre d'emploi,

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie par avance de votre fidélité et de votre engagement à nos côtés.

Françoise JAN
Présidente



P.J. : un bulletin d'adhésion à nous retourner, accompagné de votre règlement, merci.